FICHES MÉTIER 2026

# Fiche métier de l'auto

## Enseignant de la conduite automobile



Pensez à l'environnement : avez-vous vraiment besoin d'imprimer ce document ?

# Enseignant de la conduite automobile



L'enseignant de la conduite et de la sécurité routière a la responsabilité de préparer les apprenants à la conduite d'un véhicule de catégorie B. Il construit et anime des séances collectives de formation sur les règles du Code de la route et les facteurs de risques intervenant dans la conduite d'un véhicule. Il conçoit et réalise également des missions de sensibilisation à la sécurité routière et au respect de l'environnement auprès des usagers de la route. L'enseignant de la conduite et de la sécurité routière assure des missions de formation et de sensibilisation sur les nouvelles mobilités.

La profession d'enseignant de la sécurité routière et de la conduite automobile est une activité

réglementée. L'exercice de cette profession est subordonné à la délivrance d'une autorisation d'enseigner. Cette autorisation, délivrée par le préfet, est valable pour une période de 5 ans. Elle doit être renouvelée à l'issue de cette période.

# EN QUOI CONSISTE CE MÉTIER ?

## Conditions de travail et environnement

L'activité s'exerce sous la responsabilité directe de l'exploitant(e)d'une école de conduite, ou d'un directeur (une directrice) pédagogique. Il peut assurer des fonctions de coordination. L'enseignant de la conduite et de la sécurité routière exerce ses missions en autonomie, dans le respect des procédures internes de l'établissement, en fonction de la nature et des cahiers des charges des prestations. Les conditions d'exercice de l'emploi varient selon la taille de l'établissement, de sa gamme de service et de son implantation. L'enseignant de la conduite et de la sécurité routière doit s'adapter en permanence à la densité de la circulation, à l'infrastructure, aux conditions topographiques et météorologiques.

## Activités et missions principales

L'enseignant de la sécurité routière et de la conduite des véhicules légers conçoit et anime les séances de formation dans un souci constant de faciliter, chez les candidats, la prise de conscience des risques inhérents à la conduite d'un véhicule léger. Il adapte le contenu, son langage et ses méthodes d'animation aux candidats et tient compte de leurs attentes. Par son discours et sa propre pratique, il sensibilise les candidats aux enjeux du développement durable. Il les initie à une technique de conduite rationnelle. Lors des séances de formation à la conduite d'un véhicule léger, l'enseignant de la conduite et de la sécurité routière définit les objectifs selon les acquis des candidats et détermine l'environnement adapté. Hors circulation, en respectant les règles de sécurité, il aménage l'espace avec les équipements en fonction des manœuvres à réaliser, donne des instructions et fait des démonstrations de conduite si nécessaire. Il assure en

permanence sa sécurité, celle des candidats et celle des autres usagers de la route dans le respect de la réglementation en vigueur. En salle ou lors des séances de conduite, il apporte aux candidats les connaissances réglementaires et techniques nécessaires à la conduite en sécurité d'un véhicule léger. Il veille à établir le lien entre l'expérience de conduite des candidats et les apports en termes de connaissances.

# LES FORMATIONS

**Ce métier est accessible :**

Titre professionnel Enseignant de la Conduite et de la Sécurité Routière
0 établissement possible pour cette formation

# LE(S) ÉVOLUTION(S) PROFESSIONNELLE(S)

- Coordinateur de l'enseignement de la sécurité routière et de la conduite automobile
- Coordinateur pédagogique de la sécurité routière et de la conduite automobile

- **Enseignant de la conduite moto**
- **Enseignant de la sécurité routière et de la conduite des véhicules du « groupe lourd »**